

Corporation de services des ingénieurs du Québec (RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)

PROCÈS-VERBAL de la septième assemblée générale des membres de Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue au Salon International du Centre Mont-Royal, situé au 2200, rue Mansfield en la Ville de Montréal, le 28^e jour du mois de novembre 2006 à 19 h.

Les membres présents sont ceux dont le nom est inscrit dans la liste des présences annexée aux présentes sous la cote « Annexe B ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de Corporation de services des ingénieurs du Québec, M. Giuseppe Indelicato, ing., ouvre la septième assemblée générale des membres de Corporation de services des ingénieurs du Québec à 19 h 15.

Il remercie tous les membres de leur présence. Il souligne la présence du président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Zaki Ghavitian, ing., ainsi que celle d'un ancien président de l'Ordre, M. Gaéтан Lefebvre, ing. Il présente également le président de l'Ontario Society for Professional Engineers, M. Daniel Young, P. Eng., qui adresse quelques mots à l'assemblée.

Par la suite, il présente les membres du conseil d'administration 2005-2006 de la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le président demande au secrétaire si la convocation à la présente assemblée a été faite selon les règles. Celui-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été posté à tous les membres le 6 octobre 2006, il a été mis en ligne sur le site Internet de Corporation de services des ingénieurs du Québec le 1^{er} novembre et publié dans la revue JUNCTION insérée dans la revue PLAN, publiée le 1^{er} novembre 2006. Un rappel par courrier électronique a été expédié aux membres le 22 novembre 2006.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le secrétaire et directeur général informe qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'assemblée est fixé à 50 membres. Il confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 180 membres sont actuellement présents.

Le président déclare donc l'assemblée légalement constituée.

Le président déclare que Mme Françoise Ladouceur et M. Radu Kaufman, ing., agiront comme scrutateurs de la présente assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Il suggère que Me Michel Lespérance, ancien secrétaire de l'Université de Montréal, soit le modérateur.

A-2006-001 IL EST PROPOSE PAR M. CLAUDE MARTINEAU, ING.,
APPUYE PAR M. JEAN-LUC FOURNIER, ING.
ET RESOLU que l'assemblée désigne Me Michel Lespérance comme modérateur de la présente séance.

Adoptée unanimement.

Me Michel Lespérance prend la présidence de la séance et remercie les membres pour sa désignation

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Lavoie, ing. et appuyé par M. Claude Crevier, ing. d'adopter l'ordre du jour.

A-2006-002 IL EST PROPOSE PAR M. JEAN-CHARLES LEMIEUX, ING.,
APPUYE PAR M. NORMAND PETIT, ING.
ET RESOLU D'AJOUTER le point suivant, au numéro 17.1 : Proposition pour la mise sur pied d'un programme d'assurance médicale pour les soins privés.

Adoptée majoritairement.

Il est proposé par Mme Micheline Bétournay ,ing., appuyé par M. Gaétan Lefebvre, ing., de retirer le point 8 (Ratification du règlement numéro 2006-12 modifiant les règlements généraux eu égard aux membres honoraires). Mme Bétournay, ing. invoque l'illégalité de ce règlement en affirmant que le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec n'a pas pris de décision à l'égard des membres honoraires de la Corporation de services des ingénieurs.

Après discussion, une proposition est présentée demandant le vote. Un vote se tient sur cette proposition, après quoi, elle est acceptée à la majorité.

Le vote sur la proposition de retrait du point 8 de l'ordre du jour se tient, après quoi, la proposition est rejetée à la majorité.

A-2006-003 IL EST PROPOSE PAR M. MARC DUSSEAULT, ING.
APPUYE PAR MME MICHELINE BETOURNAY, ING.
ET RESOLU D'AJOUTER un point numéro 17.2, intitulé : Limitation des mandats du président.

Adoptée majoritairement.

A-2006-004 Il est proposé par M. Raymond Hamelin, ing.
appuyé par M. Gaétan Lefebvre, ing..
et résolu d'ajouter au point divers, un point 17.3 intitulé : Maillage entre ingénieurs et entreprises.

Adopté unanimement.

A-2006-005 IL EST PROPOSE PAR M. GAETAN LEFEBVRE, ING.
APPUYE PAR M. GUY MICHEL LANTHIER, ING.
ET RESOLU DE TRAITER les points 10 (Présentation du rapport annuel, du rapport du vérificateur et du rapport du comité de surveillance) et 11 (Période de questions portant sur le rapport annuel, le

rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance) avant le point 7 (Ratification du règlement numéro 2006-11 modifiant les règlements généraux en regard de la composition du comité de surveillance des élections).

Adoptée unanimement.

A-2006-006 IL EST PROPOSE PAR M. YVAN HARDY, ING.
APPUYE PAR M. JACQUES LEBLANC, ING.
ET RESOLU D'AJOUTER un point 17.4 intitulé : Relations légales et d'affaires entre l'Ordre des ingénieurs, le Réseau des ingénieurs et Gestion Férique.

Adopté unanimement.

M. Yvan Hardy, ing. propose d'inscrire un point intitulé : Relations avec Norbourg et ses filiales. Faute d'appui, cette proposition n'est pas retenue.

A-2006-007 La proposition amendée d'adoption de l'ordre du jour est mise aux voix. Après quoi, elle est adoptée à l'unanimité. Mme Micheline Bétournay, ing. inscrit sa dissidence.

Adoptée unanimement.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 NOVEMBRE 2004 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2006-008 IL EST PROPOSE PAR M. GAETAN LEFEBVRE, ING.,
APPUYE PAR M. RAYMOND HAMELIN, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre 2005 tel que rédigé.

Adoptée unanimement.

M. M. François P. Granger, ing., trésorier de la Corporation informe les membres que le conseil d'administration a donné suite à une demande de l'assemblée générale de l'année dernière, à l'effet de demander à ce que le vérificateur signe à titre personnel son rapport. Il indique que des informations ont été obtenues indiquant que le vérificateur n'a pas d'obligation légale de signer personnellement et que la signature au titre de l'entreprise est aussi valable qu'une signature personnelle.

M. Etienne Couture, ing., vice-président de la Corporation informe les membres que le conseil d'administration a donné suite à une demande de l'assemblée générale de l'année dernière à l'effet de créer un comité qui étudierait le programme de rabais sur l'essence. Il précise que ce comité a été formé et s'est rencontré à plusieurs reprises. Un rapport sera remis incessamment au conseil d'administration.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le président, M. Giuseppe Indelicato, ing., présente son rapport annuel.

Le vice-président, M. Etienne Couture, ing., présente son rapport annuel.

Le trésorier, M. François P. Granger, ing., présente son rapport annuel.

Le secrétaire et directeur général, M. Radu Kaufman, ing., présente son rapport annuel.

Le vérificateur, M. Yves Lacroix, CA, de la firme Villeneuve & Venne présente le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2006.

Le président du comité de surveillance, M. André Andraos, ing., présente son rapport.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL, DU VÉRIFICATEUR ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Les membres posent quelques questions sur le rapport annuel, le rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance.

Quelques questions sont soulevées portant sur la note de co-entreprise inscrite aux états financiers, le trésorier indique qu'il s'agit de fonds communs avec La Personnelle assurances générales.

M. Gaétan Lefebvre, ing., félicite le conseil pour les résultats obtenus au cours de l'année et s'informe sur le lancement du Réseau des ingénieurs. Il souligne qu'il y aurait eu vice de procédures dans la convocation de l'assemblée générale où a été ratifié le changement de mission de la Corporation. Le président ainsi que le secrétaire de la Corporation lui indiquent qu'il n'y a pas eu de vice de procédures.

Quelques questions sont également soulevées sur le rapport annuel, notamment sur la répartition des risques, l'inscription et l'octroi de jetons de présence aux administrateurs. Le trésorier informe l'assemblée sur les sommes qui ont été octroyées en jetons de présence. M. Guy Michel Lanthier, ing., demande à ce que les montants octroyés en jetons de présence soient inscrits aux rapports annuels. Le trésorier en prend note.

M. Yvan Hardy, ing., pose quelques questions sur la présentation du rapport annuel aux gouvernements et si ceux-ci ont soulevé des questions, ce à quoi, le trésorier donne réponse. Il demande également à ce que le nombre de membres soit inscrit au rapport annuel.

D'autres questions sont posées sur les autres frais inscrits dans le rapport. M. Jacques Leblanc, ing. demande à savoir qui vérifie les états financiers présentés par La Personnelle assurances générales, qui déterminent l'octroi d'une ristourne. Réponse lui est donnée.

D'autres questions sont présentées, notamment sur la composition des revenus des services commerciaux, la valeur des jetons de présence octroyés.

A-2006-009

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN CHARLES LEMIEUX, ING.
APPUYÉ PAR M. CLAUDE CREVIER, ING.

ET RESOLU de recevoir les états financiers vérifiés de l'exercice financier se terminant le 31 août 2006, préparés par la firme Villeneuve & Venne S.E.N.C.R.L.

Adoptée unanimement.

9. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-11 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EN REGARD DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

Me Michel Lespérance informe l'assemblée que celle-ci peut ratifier ou rejeter un règlement, mais ne peut pas effectuer de modification.

Le secrétaire, M. M. Radu Kaufman, ing. informe les membres sur le règlement proposé qui vise à permettre le remplacement d'un membre du comité de surveillance lorsqu'une vacance se présente ainsi que de permettre au comité de poursuivre ses travaux si une vacance survient.

A-2006-010

IL EST PROPOSE PAR M. YVES LAVOIE, ING.

APPUYE PAR M. MARC FORTIN, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2006-11 modifiant les règlements généraux en regard de la composition du comité de surveillance des élections

Adoptée unanimement.

10. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-12 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EU ÉGARD AUX MEMBRES HONORAIRES

Le secrétaire informe l'assemblée sur la teneur du règlement numéro 2006-12 qui vise à retirer la notion de membres honoraires puisque l'Ordre des ingénieurs a décidé de ne plus en nommer. Il précise que des mesures transitoires sont prévues pour poursuivre le mandat des deux membres honoraires qui ont été désignés jusqu'à la clôture de l'assemblée générale de 2007. Il indique également qu'en vue de remplacer les 2 membres honoraires dont le mandat se termine à la clôture de la présente assemblée, les deux candidats aux élections, parmi les candidats non élus, qui ont obtenus le plus grand nombre de votes seront élus au conseil d'administration.

Il est proposé par M. Roger Bibaud, ing., appuyé par Mme Nadia Lalancette, ing., de ratifier le règlement numéro 2006-12.

Mme Micheline Bétournay, ing. indique que le Bureau de l'Ordre des ingénieurs n'a pas entériné cette décision et qu'en conséquence, ce règlement ne peut pas être ratifié.

M. Jacques Leblanc, ing. s'informe si le fait que l'Ordre ne nomme plus de membres honoraires signifie qu'il ne cautionne pas la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Le président explique les raisons invoquées par l'Ordre en regard de sa décision.

Plusieurs questions sont soulevées sur la transmission par l'Ordre des ingénieurs, de la décision de ne plus nommer de membres honoraires.

M. Gaétan Lefebvre, ing. demande le dépôt de la ratification du règlement 2006-12 jusqu'à ce que l'Ordre des ingénieurs ait transmis la résolution approuvant l'entente de principe et la disparition des postes de membres honoraires. Le trésorier indique toutefois qu'un membre honoraire a démissionné de ses fonctions et que l'Ordre n'a pas nommé de membres honoraires. Ainsi, si le règlement n'est pas ratifié, le conseil d'administration ne sera formé que de 7 administrateurs. Le secrétaire ajoute que l'Ordre des ingénieurs a transmis une lettre indiquant qu'il ne nommera plus de membres honoraires au conseil d'administration de la Corporation. Mme Micheline Bétournay, ing. demande à voir cette lettre.

Le président de l'Ordre des ingénieurs, M. Zaki Ghavitian, ing., prend la parole pour expliquer que le mandat de l'Ordre n'est pas compatible avec celui de la Corporation de services des ingénieurs.

M. Étienne St-Cyr, ing., demande quelles seraient les conséquences financières de tenir une seconde élection. Le secrétaire lui répond que cela représente un coût d'environ 60 000 \$ à 70 000 \$

Il est proposé par M. Gaétan Lefebvre, ing., et appuyé par M. Guy Michel Lanthier, ing., de tabler cette ratification jusqu'à ce que des éclaircissements soient obtenus. Cette proposition est mise aux voix, après quoi, elle est rejetée à la majorité.

Il est proposé par M. Kevin Loucks, ing., appuyé par M. Jean-Luc Fournier, ing., de tenir le vote sur cette proposition immédiatement. Cette proposition est mise aux voix, après quoi, elle est adoptée à la majorité.

A-2006-011 La proposition de ratification du règlement numéro 2006-12 modifiant les règlements généraux eu égard aux membres honoraires, est mise aux voix, après quoi, elle est adoptée à la majorité.

Adoptée majoritairement.

Mme Micheline Bétournay, ing. inscrit sa dissidence.

11. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-13 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EU ÉGARD AUX COMMUNICATIONS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Le secrétaire informe l'assemblée sur la teneur du règlement 2006-13 qui vise essentiellement à permettre les communications facilitées par le site Internet de la Corporation, en période électorale, entre les candidats et les membres.

A-2006-12 IL EST PROPOSE PAR M. ROGER BIBAUD, ING.
APPUYE PAR M. YVES LAVOIE, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2006-13 modifiant les règlements généraux eu égard aux communications en période électorale.

Adoptée unanimement.

12. ADOPTION DE LA POSITION DU RÉSEAU DES INGÉNIEURS SUR LA DÉLOCALISATION DES EMPLOIS D'INGÉNIEURS

Le président invite M. Michel Simard, ing., président du comité sur le soutien des intérêts socio-économiques des ingénieurs, à présenter la position soumise à l'assemblée.

M. Michel Simard, ing., remercie et identifie les membres du comité qui ont travaillé à bâtir cette position. Il rappelle l'étude qui a été effectuée par MM Trudeau et Martin et qui a fait l'objet d'une présentation avant la tenue de la présente assemblée.

ATTENDU que la position proposée par le Réseau des ingénieurs du Québec en matière de délocalisation des emplois en ingénierie repose sur une étude réalisée par des chercheurs reconnus.

- ATTENDU que la réalisation de cette étude et la proposition de prise de position qui en découle ont été faites en accord avec le Plan de développement 2006 – 2009 du volet promotion publique des intérêts des ingénieurs.
- ATTENDU que la proposition de prise de position est en ligne directe avec le premier axe stratégique du Réseau des ingénieurs du Québec (Politique industrielle) ainsi qu'avec ses six champs d'interventions prioritaires (innovation, investissements, main-d'œuvre, fiscalité et réglementation, environnement, infrastructures).
- ATTENDU que la proposition de prise de position est recommandée par le comité de soutien des intérêts socio-économiques des ingénieurs et par le conseil d'administration du Réseau des ingénieurs du Québec.
- ATTENDU que l'intensité du phénomène de la délocalisation est difficile à mesurer et il faut le suivre de près, car il est en liaison directe avec l'emploi des ingénieurs québécois.
- ATTENDU que l'émergence de nouvelles puissances économiques et la délocalisation qui en découle, engendrent des transformations économiques importantes qui nous touchent directement.
- ATTENDU que ces transformations économiques annoncent une ère nouvelle au chapitre de l'organisation internationale du travail et qu'il faut s'y préparer notamment pour assurer le maintien de nos emplois et de notre expertise qui sont fondamentaux pour notre économie, mais également pour assurer notre développement collectif et notre niveau de vie.

A-2006-013

IL EST PROPOSE PAR M. MICHEL SIMARD, ING.,
APPUYE PAR M. JACQUES LEBLANC, ING.,
ET RESOLU que le Réseau des ingénieurs du Québec :

- PRENNE les mesures nécessaires afin de favoriser une prise de conscience collective face aux défis et aux opportunités que soulève la problématique de la mondialisation.
- POUSSE davantage sa réflexion afin de définir, dans les meilleurs délais, une politique industrielle forte à proposer au gouvernement du Québec. Cette politique répondrait aux impératifs qui se dessinent, notamment sur le plan des nouveaux défis liés à la mondialisation et à la délocalisation des emplois en général, et chez les ingénieurs en particulier.
- TRAVAILLE pour développer une vision partagée axée sur son premier axe stratégique (Politique industrielle) et les six champs d'interventions prioritaires qui le composent, en collaboration avec les partenaires intéressés.
- TRAVAILLE pour que sa vision d'une politique industrielle forte se transforme en actions et en mesures concrètes pour que le Québec puisse se doter de véritables moyens et avantages pour mieux faire face aux défis soulevés.
- FASSE toutes les représentations et prenne toutes les actions nécessaires pour réaliser les objectifs de la présente résolution au cours de la prochaine année.

Après discussion, la proposition est mise aux voix, après quoi, elle est acceptée à la majorité.

13. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

A-2005-014

IL EST PROPOSE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
APPUYE PAR M. JEAN-LOUIS FOURNIER, ING.
ET RESOLU DE NOMMER la firme Villeneuve & Venne comme vérificateur de l'exercice financier 2006-2007.

Adoptée unanimement.

14. DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Le président du comité de surveillance des élections, Me Laurier Gauthier, ing., dépose le relevé du scrutin électoral 2006. Il identifie et remercie les membres du comité de surveillance des élections ainsi que le chargé de projet.

Il informe l'assemblée que deux candidates ont été élues, soit Mmes Johanne de Villers, ing. et Nadia Lalancette, ing.

Il mentionne également que la ratification du règlement numéro 2006-12 a fait en sorte que les deux autres candidats élus aux élections sont M. Guy Arbour, ing., et Mme Sandra Gwozdz, ing.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le secrétaire informe l'assemblée que la logistique prévue par la résolution adoptée par le conseil d'administration pour ce comité, ne prévoit pas de mécanisme de remplacement en cas de vacance au comité.

A-2006-015

IL EST PROPOSE PAR M. JEAN CHARLES LEMIEUX, ING.,
APPUYE PAR M. NORMAND PETIT, ING.
ET RESOLU DE DELEGUER au conseil d'administration le remplacement de toute vacance survenant au comité de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée des membres.

Adoptée unanimement.

Le secrétaire informe l'assemblée que M. Vincent Machabée, ing., absent ce soir, a fait savoir qu'il ne pouvait poursuivre son mandat au sein de ce comité et M. El-Hadji Keita ne participe plus aux travaux du comité. M. André Andraos, ing. a fait l'objet d'une nomination par le conseil d'administration pour une période de deux ans, échéant en 2008.

M. Sébastien Deveaux, ing., et M. David Beauvais, ing., manifestent leur intérêt à participer au comité de surveillance.

L'assemblée ayant le pouvoir de nommer 2 membres du comité, MM Deveaux, ing. et Beauvais, ing, sont élus par acclamation au comité de surveillance.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

M. Yvan Hardy, ing. demande pourquoi le dépôt légal de la revue JONCTION a été effectué à la Bibliothèque du Canada et non à la Bibliothèque nationale du Québec. Le secrétaire vérifiera et lui répondra à l'extérieur de l'assemblée.

M. Claude Crevier, ing., émet le souhait que l'an prochain, les administrateurs ne siègent au conseil d'administration de la Corporation et au Bureau de l'Ordre des ingénieurs, en même temps.

M. Micheline Bétournay, ing. demande la date de la démission de M. Zaki Ghavitian, ing., du conseil d'administration de la Corporation.

Madame Mona Louis-Jean, ing., demande pourquoi le budget de l'exercice financier 2006-2007 n'apparaît pas aux états financiers. Après discussion, certains membres demandent à ce que le budget soit dorénavant indiqué aux états financiers.

Monsieur Étienne St-Cyr, ing. s'informe si la refonte du site Internet prévoira éventuellement la tenue de scrutins électroniques. Le trésorier, M. M. François P. Granger, ing., en sa qualité de président du comité permanent sur les communications, lui répond que cette éventualité est prévue, mais il ne peut en indiquer le moment.

Mme Micheline Bétournay, ing. demande à obtenir copie de la lettre transmise par l'Ordre des ingénieurs sur la disparition des membres honoraires ainsi que copie de l'avis juridique indiquant que l'avis de convocation de l'assemblée générale de l'année dernière était fait de manière légale.

M. Guy Michel Lanthier, ing. s'informe sur les surplus enregistrés aux états financiers et sur les moyens de remettre ces surplus aux membres.

M. Yvan Hardy, ing. s'informe sur les relations légales entre l'Ordre des ingénieurs, le Réseau des ingénieurs et Gestion Férique, ainsi que sur les relations de fonctionnement.

M. Jean Charles Lemieux, ing. s'informe si le conseil d'administration agira dans le dossier du programme de rabais sur l'essence avant la prochaine assemblée générale des membres. Le vice-président, M. Etienne Couture, ing., en sa qualité de président du comité ad hoc sur le programme de rabais sur l'essence, lui répond que le comité déposera bientôt son rapport et que le conseil d'administration jugera des suites à y donner.

M. Jacques Leblanc, ing., pose quelques questions sur le budget.

M. Sébastien Deveaux, ing. s'informe si l'assemblée sera diffusée sur le site Internet, devant la réponse affirmative, il félicite cette initiative.

M. Yvan Hardy, ing., s'informe si la Corporation a transigé ou eu des relations avec la firme de courtage Norbourg et ses filiales. La réponse qui lui est donnée est négative.

17.1 PROPOSITION POUR LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE MEDICALE POUR LES SOINS PRIVÉS.

M. Jean Charles Lemieux, ing., appuyé de M. Jean-Luc Fournier, ing., propose que le Réseau des ingénieurs du Québec mette sur pied pour ses membres, dès que les conditions légales seront réalisées, un programme d'assurance pour la prestation des services médicaux éligibles par le secteur privé.

M. Berthier Landry, ing., souligne que les ingénieurs ont accès via leurs employeurs, à des services d'assurances qui couvrent habituellement les soins médicaux privés.

M. Guy Michel Lanthier, ing, indique que l'amendement à la *Loi sur les services de santé* n'est pas encore en vigueur et qu'entre temps, un programme complet est offert aux ingénieurs par le biais de SOGEMEC.

La proposition est mise aux voix, après quoi, elle est rejetée à la majorité.

17.2 LIMITATION DES MANDATS DU PRÉSIDENT

A-2006-016

IL EST PROPOSÉ PAR M. CHARLES DUSSAULT, ING.,
APPUYÉ PAR MME MICHELINE BETOURNAY, ING.
DE LIMITER à 3 le nombre de mandats consécutifs du président.

M. François P. Granger, ing., indique que pour donner suite à cette demande, les règlements devront être modifiés et le comité sur les règlements reformé. Par la suite, ce règlement devra être ratifié par l'assemblée générale, ce qui ne pourra se faire avant un an.

M. Jacques Leblanc, ing., souhaite amender la proposition en l'étendant à tous les membres du conseil. Me Lespérance refuse cette proposition.

Le président, M. Giuseppe Indelicato, ing. informe les membres sur le rôle du président du conseil d'administration qui se résume en trois points :

- le rôle de diriger les débats du conseil ;
- le rôle de superviser l'application des décisions du conseil ;
- le rôle de porte-parole.

Il suggère de demander au conseil d'administration de présenter une proposition à l'assemblée générale de l'année prochaine.

La proposition est mise au voix, après quoi, elle est adoptée à la majorité.

17.3 MAILLAGE ENTRE INGÉNIEURS ET ENTREPRISES

M. Raymond Hamelin dépose un document, dont il donne lecture, qui élabore quelques pistes de réflexion sur la mission des fonds de Gestion Férique.

17.4 RELATIONS LÉGALES ENTRE L'ORDRE DES INGÉNIEURS, LE RÉSEAU DES INGÉNIEURS ET GESTION FÉRIQUE

M. Yvan Hardy, ing. demande à ce que le rôle de l'Ordre des ingénieurs, du Réseau des ingénieurs et de Gestion Férique fasse l'objet d'un article dans la revue JONCTION en vue d'éclaircir les relations entre les organismes.

Mme Micheline Bétournay, ing., donne quelques informations sur l'historique de la création, par l'Ordre des ingénieurs, de Gestion Férique et de la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Elle précise que des membres honoraires siègent toujours sur le conseil d'administration de Gestion Férique.

M. François P. Granger, ing., ajoute quelques éléments d'information aux dires de Mme Bétournay, ing.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A-2005-017 IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 22 h 55.

Adoptée unanimement.

Etienne Couture, ing.
Président

Radu Kaufman, ing.
Secrétaire et directeur général

Adopté par les membres : le

ANNEXE A

**CORPORATION DE SERVICES
DES INGENIEURS DU QUEBEC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Le 28 novembre 2006 à 19 h
Salon International, Centre Mont-Royal
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 novembre 2005 et affaires en découlant
7. Présentation du rapport annuel, du rapport du vérificateur et du rapport du comité de surveillance
8. Période de questions portant sur le rapport annuel, le rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance
9. Ratification du règlement numéro 2006-11 modifiant les règlements généraux en regard de la composition du comité de surveillance des élections
10. Ratification du règlement numéro 2006-12 modifiant les règlements généraux eu égard aux membres honoraires
11. Ratification du règlement numéro 2006-13 modifiant les règlements généraux eu égard aux communications en période électorale
12. Adoption de la position du Réseau des ingénieurs sur la délocalisation des emplois d'ingénieurs
13. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2006-2007

14. Dépôt du relevé du scrutin
15. Nomination des membres du comité de surveillance
16. Période de questions générales
17. Divers
- 17.1 Proposition pour la mise sur pied d'un programme d'assurance médicale pour les soins privés.
- 17.2 Limitation des mandats du président
- 17.3 Maillage entre ingénieurs et entreprises
- 17.4 Relations légales entre l'Ordre des ingénieurs, le Réseau des ingénieurs et Gestion Férique
18. Levée de l'assemblée